

République française

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de
Locoal-Mendon du 31 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 Janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil sous la présidence Madame Karine BELLEC, Maire.



Présents : Mme Karine BELLEC, M. Gilles LE BARON, Mme Isabelle QUER, M. Sébastien JOLLIVET, M. Lionel HERVE, Mme Hermeline LE LOUPP, Mme Florence MAHEVAS, M. Gildas GUILLAS, Mme Guénaëlle GUILLO, Mme Bénédicte BERNARD, Mme Séverine BOUEDO, M. Patrice ESNAULT, M. Laurent HUMPHRY, Mme Lydie JOYEUX, M. Rémi KERGOZIEN, Mme Anne-Catherine LE LIBOUX, M. David LE SOMMER, Mme Magali PRONO, M. Nicolas DEBÉTHUNE, Mme Corinne KERVADEC, M. Jean-Maurice MAJOU, Mme Murielle RIEUX

Date de convocation

25/01/2024

Absent excusé : Mme Anne-Laure LE PORT (procuration donnée à M. Jean-Maurice MAJOU)

Nombre de conseillers en exercice : 23 **présents** : 21 **Procuration** : 1 **Votants** : 22 (Mme Karine BELLEC sort de la salle pour le débat et le vote)

Délibération n°2024-03	<u>Vote du compte administratif 2023 – Budget Commune</u>
-----------------------------------	--

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du budget principal au cours de l'année : c'est donc le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif doit être présenté par le Maire, ordonnateur des dépenses et recettes, qui quitte ensuite la séance pour la tenue du débat et du vote du compte administratif.
M. Gilles LE BARON est élu Président de séance pour le débat et le vote.

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (recettes/dépenses)	2 702 469,82 €	3 572 728,80 €
Résultat 2023	-	870 258,98 €
Report de l'exercice précédent (002)	-	50 000,00 €
Résultat de clôture 2023	920 258,98 €	

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 951 698,76 €	1 540 538,48 €
Résultat 2023	-	- 411 160,28 €
Report de l'exercice précédent (002)	-	782 508,30 €
Résultat de clôture 2023	371 348,02 €	
Résultat de fonctionnement	920 258,98 €	
Résultat d'investissement	371 348,02 €	
Résultat cumulé	1 291 607 €	

Le compte administratif permet d'établir le résultat de l'année N pour permettre de décider de **l'affectation des résultats** en année N+1.

Vu la présentation faite du compte administratif en commission Finances-Personnel du 16 Janvier 2024,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune dont les résultats ont été présentés ci-dessus.

La Secrétaire de séance,

Anne-Catherine LE LIBOUX



Le Maire,

Karine BELLEC



Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.